Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMI/Publié le TAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND LIDE 027-200070142-20251002-127\_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués Etaient présents :

Amfreville-les-Champs M. Cordier.

En exercice: 48 M. Collette. Bacqueville Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,

Bosquentin Mme Fouquet,

Bourg-Beaudouin

Présents: 34 Charleval Mme Hequet, M. Emo,

Douville-sur-Andelle M. Cramer, Votants: 42 Fleury-la-Forêt M. Godebout,

M. Vieillard R., Fleury-sur-Andelle Flipou M. Cousin.

M. Lebreton. Houville-en-Vexin Date de convocation :

Le Tronquay Le: 26 septembre 2025 Mme Bachelet.

Les Hogues Letteguives

> Lilly Mme Lancien, M. Herbin, Lisors

Lorleau

Lyons-la-Forêt M. Baldari, Délibération affichée Ménesqueville M. Cahagne, Le:

Mme Dupart, MM. Duval, Mutel, Perriers-sur-Andelle

Perruel M. Quéné,

Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert,

Radepont M. Minier, Renneville M. Levieux,

Romilly-sur-Andelle Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,

M. Béharel, Rosay-sur-Lieure Touffreville Mme Malhaire, Val d'Orger M. Bonneau, Vandrimare M. Bézirard. M. Moëns. Vascoeuil

Absents: Mmes Damois, Mme Marteau, M. Gavelle.

Excusés: MM. Calais, Defrance, Houssaye.

Pouvoirs: M. Halot à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Emo, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Moëns, Mme Grouchy à Mme Doinel, Mme Julien à Mme Simon, M. Blavette à M. Bonneau, M. Dechoz à M. Bézirard.

Finances et affaires générales : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget annexe « Office de tourisme » vers le budget principal : autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°51/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « Office de tourisme » 2025 ;

Vu la délibération n°59/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025;

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances et affaires générales en date du 9 septembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, il est désormais nécessaire de | ID 10027-200070142-200261002-127-20025-DEnent de subventions entre les différents budgets d'une même entité.

Différentes subventions ont été inscrites au budget primitif 2025 et permettent notamment de valoriser :

L'encadrement des services et l'intervention des services fonctionnels (notamment ressources humaines et finances) imputées sur le budget principal au chapitre 012.

## Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

autorise par délibération le versement d'une subvention du budget annexe « Office de tourisme » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

Budgets annexes	Comptes	Objets	Montants
Office de tourisme	62871	Frais de structure encadrement	85 000 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.